



# Conditions générales de vente

## Simpi MC

Version 3.0

En date du 25/06/2019

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Elles précisent l'étendue des obligations réciproques des parties.

## 1 Définitions

Le **CLIENT** définit le signataire du présent document qui a reçu, lu et accepté le présent contrat et qui utilise l'application Simpi MC (défini ci-après) proposé par la société Simpi SCOP.

Le **FOURNISSEUR** définit les membres de la société Simpi SCOP ou les personnes désignées par cette dernière.

Les **PARTIES** définit le FOURNISSEUR et le CLIENT.

**Simpi MC** définit l'application de Micro-Conseil proposée par la société Simpi SCOP accessible via navigateur à l'adresse <https://mc.simpi.coop> qui permet au CLIENT de bénéficier de conseil illimité, sur abonnement et sans engagement.

## 2 OBJET

Le présent contrat est conclu pour permettre au CLIENT d'accéder au service de micro-conseil au travers de l'application Simpi MC de manière régulière et simplifiée, rapide et réactive.

## **3 OFFRE DE SERVICE Simpi MC**

Simpi MC est une application web accessible via <https://mc.simpi.coop> qui permet au CLIENT de bénéficier de conseil illimité, sur abonnement et sans engagement sur l'ensemble des questions informatiques.

Seules les questions posées via l'interface de l'application Simpi MC seront prises en compte. Toutes questions posées par un autre canal ne sauraient être considérées comme faisant partie des termes de ce contrat et, de facto, ne feraient l'objet d'aucun traitement de la part du FOURNISSEUR.

Les questions sont limitées à 280 caractères et ne doivent comporter ni lien ni pièce jointe.

### **3.1 CONSEIL ILLIMITÉ**

Dans le cadre de son abonnement à Simpi MC, le CLIENT bénéficie de "conseil illimité" pour toutes questions en lien avec le domaine informatique.

Le FOURNISSEUR s'engage à conseiller le CLIENT au travers de l'application Simpi MC sur tous ses sujets informatiques dans la limite des moyens et des capacités du logiciel.

Les sujets et questions considérés comme hors périmètre du service proposé par Simpi MC feront l'objet d'un refus explicite et expliqué au CLIENT.

### **3.2 RECONDUCTION TACITE DE L'ABONNEMENT**

L'abonnement est reconduit tacitement de mois en mois jusqu'à la résiliation de la part du CLIENT ou du FOURNISSEUR.

### **3.3 DUREE D'ENGAGEMENT**

L'abonnement est sans engagement et peut être résilié à tout moment par le CLIENT et sera effectif à l'issu du mois de prise en compte de la demande de résiliation (cf paragraphe 7.1).

## **4 CONDITIONS FINANCIÈRES**

## **4.1 TVA**

La TVA s'appliquant à toute facturation est de 20%.

## **4.2 Tarifs**

L'abonnement à l'application Simpi MC est proposé avec un tarif adapté à la taille du CLIENT.

Pour les CLIENTS comptant 10 employés ou moins (Équivalent Temps Plein), le tarif est de 25 € Hors Taxe (vingt-cinq euros) par mois, soit 30 € TTC (Trente euros) par mois.

Pour les CLIENTS comptant 11 employés ou plus (Équivalent Temps Plein), le tarif est de 50 € Hors Taxe (cinquante euros) par mois, soit 60 € TTC (Soixante euros) par mois.

## **4.3 Facturation et paiement**

Les sommes dues par le CLIENT au titre du contrat font l'objet de factures émises mensuellement à régler d'avance pour accéder à l'application Simpi MC. Seuls les CLIENTS à jour de règlement peuvent profiter des services offerts par Simpi MC.

# **5 OBLIGATIONS DU CLIENT**

## **5.1 Identification**

Le CLIENT s'engage à communiquer et mettre à jour pendant la durée du contrat ses informations d'identifications et coordonnées bancaires exactes au FOURNISSEUR.

## **5.2 Utilisation du Service**

Le CLIENT s'engage à utiliser Simpi MC conformément à l'usage pour lequel il a été défini et commercialisé. Il est strictement interdit au CLIENT de faire bénéficier de Simpi MC à toute personne extérieure ou toute entité juridique autre que le CLIENT.

## **5.3 Fair use**

Le CLIENT a recours à Simpi MC autant de fois qu'il le souhaite dans le cadre de son abonnement. Le CLIENT s'engage à user raisonnablement de l'application Simpi MC, en fonction de ses besoins réels propres et non pour des tiers sans accord écrit. La présente clause sera présumée avoir été violée en cas de recours manifestement excessif à l'application Simpi MC au regard de l'abonnement souscrit.

Dans une telle situation, le FOURNISSEUR propose une solution de collaboration avec lui susceptible de mieux correspondre aux besoins du CLIENT.

## **5.4 Collaboration**

Le CLIENT s'engage à fournir au FOURNISSEUR à la première demande toutes les informations, tous les documents ou toutes les pièces utiles ou nécessaires à la défense de ses intérêts.

## **5.5 Confidentialité**

Le CLIENT s'engage à ne divulguer aucune information, document ou pièce fournie par le FOURNISSEUR à un tiers sans obtenir au préalable un accord écrit par mail du FOURNISSEUR.

# **6 ENTRÉE EN VIGUEUR/DURÉE DU CONTRAT**

## **6.1 Durée**

Le contrat entre en vigueur à compter de son acceptation par le CLIENT et est conclu pour une durée indéterminée.

## **6.2 Période d'essai**

Le présent contrat est soumis à une période d'essai de 30 jours à compter de sa signature. Pendant cette période, la présente convention peut être résiliée sans motif à l'initiative du CLIENT sous réserve que le CLIENT n'ait pas bénéficié des services du FOURNISSEUR durant cette période par envoi d'une lettre de résiliation envoyée en recommandé avec avis de réception à Simpi SCOP – Service Résiliation - 8 impasse des TROENES, 34540 BALARUC-LES-BAINS.

# **7 SUSPENSION/RÉSILIATION**

## **7.1 Résiliation**

L'abonnement peut être résilié à tout moment par le CLIENT par simple demande mail à l'adresse [contact@simpi.fr](mailto:contact@simpi.fr). La prise en compte de la demande de résiliation est considérée comme effective à réception de l'accusé réception du FOURNISSEUR. Le FOURNISSEUR s'engage à accuser réception au plus tôt.

Si le CLIENT préfère, il peut résilier son abonnement par courrier de résiliation envoyé en recommandé avec accusé de réception à :

Simpi – Service Résiliation - 8 impasse des TROENES, 34540 BALARUC-LES-BAINS

En cas de résiliation en cours de mois, le CLIENT bénéficiera du Service jusqu'au dernier jour du mois et la résiliation sera effective au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant

## **7.2 Suspension**

Le FOURNISSEUR pourra suspendre après notification préalable par tout moyen, sans indemnité, tout ou partie du Service en cas de violation par le CLIENT des dispositions légales ou de l'une de ses obligations contractuelles prévues au contrat.

# **8 DONNÉES PERSONNELLES**

## **8.1 Traitement des données**

Les données à caractère personnel du CLIENT sont traitées conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la réglementation européenne relative à la protection des données à caractère personnel ainsi que dans les conditions prévues par la Politique de confidentialité des données à caractère personnel.

# **9 LITIGE**

## **9.1 Litige**

Tout litige avec le CLIENT, non réglé à l'amiable, sera de la compétence des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Montpellier.

# 10 CONTACT/QUESTIONS

Pour toutes questions : [contact@simpi.fr](mailto:contact@simpi.fr)

## Signatures

Le signataire reconnaît avoir qualité pour engager la société ou l'association qu'il représente dans le cadre de ce contrat et déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve en apposant la mention « j'ai lu et j'accepte » ou lors d'une souscription en ligne, en cliquant sur le bouton « j'ai lu et j'accepte ».